



Année universitaire 2010-2011

Université Paul Valéry – Montpellier III
UFR Sciences humaines et sciences de l'environnement

DOMAINE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

MASTER

Mention

TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS, AMÉNAGEMENT ET
DÉVELOPPEMENT (TSAD)

Spécialité à finalité professionnelle

Ingénierie Environnementale et Développement Durable des Territoires (IEDDT)

(Transformation du DESS EPE)

Master I.E.D.D.T.

Secrétariat du Département de Biologie-Ecologie-Environnement
Université Montpellier III – Paul Valéry
Bâtiment Jean-Henri Fabre – Bureau 03
route de Mende
F-34199 MONTPELLIER cedex 5

Tél. : +33(0)4 67 14 23 12

Fax : +33(0)4 67 14 24 59

Messagerie : martine.feugray@univ-montp3.fr

UNIVERSITE PAUL VALERY
Ufr Sciences humaines et
sciences de l'environnement
route de Mende – Bât. C – Bureau 06
F-34199 Montpellier cedex 5

Tél. 04 67 14 24 37 – 04 67 14 55 40
master.ufr3@univ-montp3.fr

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Mention de master

TERRITOIRES ET SOCIETES, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT (TSAD)

Dans le cadre du dispositif de formation proposé par l'Université Paul Valéry (Montpellier 3), la mention **de master « Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement »** s'inscrit dans le domaine des « **Sciences humaines et sociales** ». Cette mention comporte dix spécialités propres et une associée. Deux ont une orientation plus particulière vers la recherche scientifique ; les autres ont pour finalité première la formation de cadres d'entreprises ou d'administration.

Finalité Recherche

- ▶ Acteurs, développement et nouvelles territorialités (ADNT)
- ▶ Innovation et développement des territoires ruraux (IDTR)

Finalité Professionnelle

- ▶ Gestion des espaces ruraux, aménagement et développement local (GERADL)
- ▶ Gestion des catastrophes et des risques naturels (GCRN)
- ▶ Gestion des littoraux et des mers (GLM)
- ▶ **Ingénierie environnementale et développement durable des territoires (IEDDT)**
- ▶ Les territoires de l'urbain : aménagement et conduite de projet (TU)
- ▶ Systèmes d'information et informations géographiques pour la gestion et la gouvernance des territoires (SIIG3T)
- ▶ Tourisme et développement durable des territoires (TDDT)
- ▶ Actions de prévention sanitaires et sociales (AP2S)

Spécialité associée, à finalité professionnelle, uniquement en formation continue :

- ▶ Acteurs du développement rural en régions chaudes (ADRrc, projet porté et géré par l'Institut des Régions Chaudes, ex CNEARC, de Montpellier Sup-Agro)

Le projet de « mention de master « Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement » est le plus développé des projets de mention dans l'offre de formation en master présentée par l'UFR 3, pour 2007-2010, au sein de l'Université Paul-Valéry. Huit spécialités s'appuient sur l'offre d'enseignement de licence patronnée par le département de géographie – aménagement, même si au plan du recrutement des étudiants un fort brassage se produit entre les parcours de Licence et de Master.

Objectifs scientifiques de la mention

Prodiguer à des étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} années universitaires une formation supérieure diversifiée en sciences sociales, en particulier en géographie humaine, au profit de l'aménagement et du développement des territoires (incluant un vaste spectre de spécialités allant de l'expertise environnementale et de l'agronomie à l'animation socio – sanitaire) pour les préparer aux métiers de la recherche et aux spécialités professionnelles qui s'y rattachent. L'insertion d'une spécialité de recherche (IDTR) travaillant sur le champ de l'innovation agronomique et du développement rural, s'inscrit comme un approfondissement thématique. Cette spécialité est le résultat d'accords conclus entre l'UPV et le Pôle Agro de Montpellier, regroupement des équipes de recherche et de formation spécialisée de l'INRA, de l'IAM et de l'IRC (ex CNEARC).

Cet objectif central induit un vaste dispositif de spécialités au sein de la mention « Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement » (TSAD). En M2, le ratio de 1/5 en recherche et 4/5 en professionnel, qui se rapporte au nombre de spécialités dans la mention, tient compte des contraintes du marché de l'emploi. Le dispositif « recherche » et certaines spécialités « pro » incluent dans leur recrutement de jeunes chercheurs étrangers grâce à la signature de conventions signées par l'UPV.

Si le financement public des doctorats et les débouchés de la recherche, une fois soutenue la thèse d'université, s'avère actuellement relativement réduit en sciences humaines, les spécialités professionnelles trouvent au contraire un débouché direct sur le marché du travail. Toutefois, de par l'enseignement théorique prodigué dans les programmes des spécialités professionnelles, tout titulaire de master « pro » peut accéder à un doctorat d'université positionné dans le droit fil de sa formation, en cas d'excellents résultats en M2 et d'accueil formel dans une équipe de recherche, sur une problématique validée par l'école doctorale.

Pour une bonne adéquation entre formation en spécialités « pro » et offre d'emplois dans le secteur marchand ou la fonction publique, l'équipe d'encadrement de la mention TSAD aura obligation, à l'issue de chaque période

contractuelle de quatre ans, de revoir son dispositif d'ensemble de master et de moduler les contenus des spécialités « pro » et leurs articulations.

Architecture de la mention Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement (TSAD)

Master 1	ADNT	IDTR	SIIG 3T	GCRN	GLM	TDDT/TDE	IEDDT	GERADL	TU	AP2S
30 ECTS	Tronc commun <u>obligatoire</u> : 1 UE de 48h + 3 UE de 24h = 120h devant étudiants (= 144h eq TD) pour 8 spécialités, 3 UE = 96h pour AP2S									
	120h	Pas de M1	120h	120h	120h	120h	120h	120h	120h	96h
	Tronc commun <u>partiel</u> = enseignements mutualisés entre plusieurs spécialités de la mention et la mention Patrimoine									
	2 UE obligatoires au choix (48h) entre 6 options offertes par ADNT, GCRN, GLM, TDDT, GERADL, TU	Pas de M1		1 UE obligatoire (24h) Option offerte à GERADL	1 UE obligatoire (24h) Option offerte à TDDT	1 UE obligatoire (24h) mutualisée avec IEDDT	1 UE obligatoire mutualisée (24h) avec TDDT/TDE	1 UE obligatoire (24h) mutualisée avec Mention Patrimoine, option offerte à TDDT et ADNT	1 UE obligatoire (24h) mutualisée avec AP2S	1 UE obligatoire (24h) mutualisée avec TU -
				1 UE obligatoire (24h) Option offerte à ADNT	1 UE obligatoire (24h) Option offerte à GCRN	1 UE propre obligatoire (24h) Accessible à ADNT & GERADL		1 UE propre obligatoire (24h) option offerte à GLM & TDDT	1 UE obligatoire (24h) mutualisée entre TU, ADNT & ITMO	
				1 UE optionnelle (24h) offerte par ADNT, GLM, TDDT, GERADL		1 UE optionnelle (24h) au choix offerte par GLM, GERADL,		1 UE optionnelle (24h) offerte par TDDT ou GCRN		
	Enseignement propre à une spécialité									
1 UE propre (24h)	Pas de M1		3 UE propres (150h) sur 4 UE au choix	*	1 UE propre (24h)	*	2 UE propres (24x2=48h)	*	1 UE propre (48h)	2 UE propres (2 X36h)
			1 UE propre Atelier (24h)	1 UE propre (24h)						
S2 30 ECTS	TER		5 UE propres (280h)	Atelier (48h) Stage	Atelier (72h) Stage	Atelier (72h) Stage	Atelier (72h) Stage	Atelier (72h) Stage	2 UE propres (72h) Dont 1 UE Atelier Stage	2 UE propres (96h) Stage

Master 2	ADNT	IDTR	SIIG 3T	GCRN	GLM	TDDT/TDE	IEDDT	GERADL	TU	AP2S
S3 30 ECTS	Tronc commun : 2 UE (48h) sauf pour SIIG3T & GERADL 24h, AP2S 0h// pour GLM 1 UE + 2 UE issues de mentions de UM 1 & UM 2 (72h) [1 UE conceptuelle 24h pour 8 spécialités + 1 UE 24h méthodologie pour 2 spéc. Recherche // 1 UE 24h Cartographie pour 4 des 7 spéc. Pro (non concernées : GLM, GERADL & AP2S)]									
	1 UE commune aux 3 parcours (24h)	2 UE propres (78h)	3 UE propres (150h) au choix	7 UE propres (300h)	4 UE propres (375h)	3 UE propres (228h)	4 UE propres (288h)	3 UE propres (94h) 1 UE (26h) mutualisée avec IDTR	5 UE propres (204h) 3 UE de 48h 1 UE de 24h Atelier 36h	7 UE propres (336h)
	3 Parcours 3 UE (72/84h) 2 dans un même parcours, 1 au choix parmi 6 (dont 48h mutualisées)	6 UE optionnelles (6x78h) (dont 125h mutualisées)	1 UE Thématique au choix			UE Atelier (60h)		1 UE (60h) offerte en option à ADRRC Atelier (60h)		
S4 30 ECTS	TER (2)	Atelier terrain TER	Stage (2)	Stage	Stage	Stage	Stage	Stage	2 UE (48h+36h Atelier) + stage	Stage

Université Paul Valéry – Montpellier III - UFR Sciences humaines et sciences de l'environnement
DOMAINE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

MASTER

Mention

TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT (TSAD)

Spécialité à finalité professionnelle

Ingénierie Environnementale et Développement Durable des Territoires (IEDDT)

(Transformation du DESS EPE)

Responsables : Joël ANDRE (M2), Jean-Noël LHERITIER (M1)

1. Présentation générale

La place des problématiques environnementales dans l'aménagement et le développement des territoires est aujourd'hui très large au point d'en être devenue partie intégrante et l'ensemble des métiers de l'aménagement et du développement intègre désormais la dimension environnement. Au sein de la mention « *Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement* », la connaissance de l'ensemble de ces problématiques constitue l'axe central et l'apport original du M1 de la spécialité « *Ingénierie Environnementale et Développement Durable des Territoires* ». En résumé, il s'agit de donner à des étudiants de géographie, d'aménagement, ou autres, une connaissance générale de l'ensemble des problématiques environnementales afin :

- de préparer les étudiants qui le souhaitent au M2 de cette spécialité ;
- mais aussi d'apporter une « culture environnementale » à l'ensemble des étudiants de la mention.

Cette spécialité est une formation professionnalisante concernant l'expertise et le traitement des problématiques environnementales. Elle répond à un besoin croissant des collectivités locales et territoriales et, plus généralement, de tous les acteurs publics et privés concernés par la mise en oeuvre des problématiques environnementales dans un souci de développement durable des territoires.

Ces acteurs doivent en effet faire face, de plus en plus, aux problèmes de dialogue entre les responsables territoriaux et les spécialistes de l'environnement ; ils doivent produire des cahiers des charges pour leurs projets environnementaux ; ils doivent réaliser ou faire réaliser des suivis et des évaluations de leurs politiques environnementales et, d'une manière générale, prendre en compte l'environnement dans tous les secteurs de leur activité. De surcroît, le contexte juridique et territorial de l'expertise et de la mise en oeuvre des problématiques environnementales sont en constante évolution dans le cadre du développement durable.

2. Objectifs et compétences visés

Former de véritables ingénieurs du développement durable des territoires par des savoir-faire adaptés.

- connaître et caractériser les problématiques environnementales ;
- savoir élaborer des diagnostics environnementaux et des programmes d'action ;
- maîtriser les outils de connaissance des systèmes naturels et des données environnementales ;
- connaître et maîtriser les logiques des acteurs environnementaux ;
- savoir passer de la connaissance à l'action ;
- maîtriser le droit appliqué à l'environnement et à l'aménagement ;
- savoir intégrer l'environnement aux politiques territoriales et au développement local ;
- maîtriser la conception et la mise en oeuvre opérationnelle et financière de projets environnementaux ;
- connaître la philosophie et pratiquer la démarche du contrat ;
- savoir gérer les situations de crises environnementales ;
- maîtriser l'interface environnement/économie.

3. Débouchés et emplois

Taux d'emploi des promotions de la formation depuis 2001 : ci-dessous la liste des employeurs des diplômés.

Collectivités : Communauté Agglomération Hauts de Seine ; Communautés de Communes de Chinon, Saint Vallier, Hauts de Bièvre, Haute Vallée de l'Oise, La Domitienne, Maure de Bretagne, Portes de l'Essonne, Commune de Saint Geniez d'Olt ; Communauté urbaine du Grand Lyon ; Commune de Sarriens ; Conseils Généraux Ain, Basses Pyrénées, Bouches-du-Rhône, Gard, Haute-Garonne, Haute Loire, Hérault, Vaucluse, Vosges ; Conseils Régionaux Languedoc-Roussillon, Picardie ; Pays des 7 vallées (62), des sept rivières Haute Saône ; DDAF 34 Montpellier, DDAF 66 Perpignan, DDAF 84 Avignon, DRIRE Lyon, Education Nationale Lorient, Lyon, Ministère Travaux Publics, Yaoundé (Cameroun), ONF Tarbes, Province de Nouméa (N.C.) ; Syndicat d'eau potable du Département des Charentes, Syndicat du Pays de Maurienne ; Syndicat mixte Eau Assainissement, Les Matelles, Syndicat mixte de gestion du Salagou (34) ; Syndicat mixte de protection et gestion Camargue gardoise, Vauvert ; Syndicat de Restauration des Rivières (SYRRPA) Pamiers ; Villes d'Alès, de Châlons en Champagne, Charmay les Mâcons, Colombes, Frontignan, Nîmes, Nouméa (N.C.), Pantin, Rueil Malmaison, Vienne.

Entreprises : ABCD Durable Annecy ; ADEME : Paris, Marseille, Nouméa ; Agence Architecture Urbanisme Perpignan ; Agence de l'eau RMC Montpellier ; ASCONIT Consultants Lyon ; Autoroutes du Sud de la France Marseille ; BCEOM Guyencourt, Montpellier ; BIOTOPE Océan Indien Réunion ; BRL Ingénierie Nîmes, Cabinets FONTES Montpellier, GONDOIN Cavaillon ; CAF Agen ; Causeway Cast and Gleus Heritage Trust Irlande ; Chambre Régionale des Métiers Lille, Montpellier ; CITADIA Olioules ; COCA COLA Grigny ; COVED Angers ; CREN Franche Comté Besançon, CREN Ardèche Mirabel ; CSS RECYCLING Marignane ; DLM Urbanistes Montpellier ; DRIRE Lyon ; DURANCE GRANULATS Peyrolles en Provence ; EIFFAGE Construction Nice, EMERIO Paris ; EOLE-RES Avignon ; EPURON Paris ; GEONIMIE Vaulx-en-Velin ; Gites de France Calvi, GROUPAMA Nancy ; Groupe NICOLLIN Montpellier, HERAULT TRANSPORT Montpellier ; I.A.T.E. Aubenas ; IEA Orléans ; INEXIA SNCF Marseille ; INGEROP Besançon, Paris, Vienne ; INRA Avignon ; Maison Environnement Alès ; MERIDIONALIS Montpellier ; Muséum Histoire Naturelle Toulouse ; NOE Jardin des plantes Paris ; ORTEC Lavéra ; P et T Technologies Rennes ; Parc Régional des Grands Causses, Millau ; Programme Biodiversité Ouganda ; RUAS Anduze ; SCAM Toulouse, SEDE Chateaulin ; SEMAPHORE Paris ; SERALP Infrastructure Lyon ; SETEO REVAL Dijon, SITA SUD Avignon ; SNCF Lille, Nîmes, Melun, Montpellier, Toulouse ; SOBERCO Lyon, SOLATRAG Agde, TERRA-SOL Sommières ; VSB Energies Nouvelles Nîmes, Rennes ; ZODIAC airbag Lyon.

4. Description de la formation

Master 1

Contenu pédagogique :

La structuration et la logique d'ensemble de cet enseignement sont les suivantes :

Au premier semestre :

- **120 heures d'enseignement commun à toutes les spécialités de la mention (tronc commun)**

Dans ce tronc commun, les enseignements dispensés participent, pour la plupart, à la constitution d'un socle de connaissances et de techniques indispensables à la spécialité :

- * la présentation du concept fondateur de « développement durable » ;
- * les méthodes d'enquête depuis l'approche méthodologique des enquêtes à la saisie et au traitement des données ;
- * la cartographie statistique, les SIG et la maîtrise des logiciels correspondants.

- **72 heures propres à la spécialité**

- 48 heures consacrées à la connaissance des problématiques environnementales :

- * protection des espèces et préservation de la biodiversité
- * pêche, surpêche et pollution du milieu marin
- * changement climatique et altération des systèmes naturels

- * protection et gestion des espaces littoraux
- * pollution des eaux douces et altération des rivières et des fleuves
- * gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
- * agriculture, sylviculture et environnement
- * études d'impact et prise en compte de l'environnement dans l'aménagement
- * urbanisme, environnement et risques naturels
- * pollution atmosphérique et nuisances urbaines
- * traitement des eaux usées et des déchets
- * nature et gestion du risque environnemental dans l'industrie
- * gestion de la qualité environnementale par la norme ISO 14001

- 24 heures consacrées à la valorisation touristique du patrimoine (en commun avec la spécialité TDDT : « *Tourisme dans le Développement Durable des Territoires* ») :

Dans cet enseignement, le patrimoine naturel et les espaces ruraux font l'objet d'un traitement particulier :

- * patrimonialisation des environnements naturels
- * caractérisation et valorisation du patrimoine naturel
- * le tourisme dans les zones de faible densité touristique

- **24 heures de langue étrangère**

Le choix de l'**anglais** est fortement conseillé ; d'autres langues sont cependant proposées ; il ne s'agit pas de choisir une langue en débutant mais de confirmer et de professionnaliser vos niveaux de langue étrangère.

Choix possibles : allemand, anglais, arabe, catalan, chinois, espagnol, grec moderne, italien, occitan, portugais, russe.

Au deuxième semestre :

- **Spécialité (72 heures + stage)**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> * un atelier (72 heures de TD) : - techniques d'inventaire du patrimoine naturel - outils de diagnostic environnemental | <ul style="list-style-type: none"> * un stage en entreprise : - durée : 14 semaines minimum - stage de type professionnel |
|---|--|

Master 2

Il s'agit de former des praticiens de haut niveau à destination des collectivités locales et territoriales, de bureaux d'études, des entreprises et de tous les acteurs publics et privés concernés par les problématiques environnementales dont les compétences sont décrites ci-dessous.

- **Mise en place des projets environnementaux :**

- * *Mettre en place et suivre des projets environnementaux* (études préalables, montage opérationnel et financier de projets...);
- * *Maîtriser l'élaboration des cahiers des charges* relatifs à la mise en œuvre de programmes environnementaux ;
- * *Assurer le dialogue* et la compréhension entre acteurs (médiation, animation, facilitation).

- **Gestion des projets environnementaux :**

- * *La gestion administrative ;*
- * *La gestion économique, financière et opérationnelle ;*
- * *Le suivi et l'évaluation des projets.*

- **Intégration du développement durable dans les projets environnementaux :**

- * *Apporter* les connaissances scientifiques et techniques permettant la modification des processus d'aménagement actuels (socio-économie de l'environnement, éco-certification, fiscalité écologique,...) ;
- * *Proposer* de nouvelles échelles et de nouveaux rapports d'analyse ;
- * *Connaître et comprendre* les enjeux et les atouts du développement durable.

Enseignements de la spécialité :

Ingénierie Environnementale et développement Durable des Territoires (IEDDT)

Première année

Master 1 – Semestre 1						
Mention : Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement (TSAD)						
Spécialité : Ingénierie Environnementale et Développement Durable des Territoires - IEDDT						
Nature UE/ECUE	Intitulé de l'enseignement	ECTS = coefficients	Nombre d'heures			Durée totale HETD
			CM	TD	TP	
UE1 TCT V11TSE1	Les concepts fondateurs des sociétés et de leurs aménagements	6	48			72
UE2 TCT V12TSE1	Méthodes d'enquête en sciences sociales	3		24		24
UE3 TCT V13TSE1	Bases pratiques en cartographie et SIG : Les bases pratiques de la cartographie par ordinateur	3		24		24
UE4 TCT V19LTSE1	Langue étrangère	3		24		24
V14TSE1	Enseignements de spécialité IEDDT					
UE1 SP : W1FTSE1	Nature des problématiques environnementales 1 (milieux marins, littoraux et d'eau douce)	5		24		24
UE2 SP : W1GTSE1	Nature des problématiques environnementales 2 (espaces ruraux, milieux urbain et industriel)	5		24		24
UE3 TCP W1HTSE1	Mise en patrimoine, développement territorial et tourisme (avec TDDT)	5		24		24
TOTAL (horaire effectif devant étudiant : 192 heures)		30	48	144		216

Master 1 – Semestre 2						
Mention : Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement (TSAD)						
Spécialité : Ingénierie Environnementale et Développement Durable des Territoires - IEDDT						
Nature UE/ECUE	Intitulé de l'enseignement	ECTS = coefficients	Nombre d'heures			Durée totale HETD
			CM	TD	TP	
UE4 SP V21TSE1	Atelier tutoré « Ingénierie Environnementale »	6		72		72
UE5 SP V22TSE1	Stage encadré « environnement » en entreprise (14 semaines minimum)	24				
TOTAL		30		72		72

TCT : Enseignements de tronc commun total (commun aux dix spécialités de la mention) ;
 TCP : Enseignements de tronc commun partiel (commun à deux spécialités de la mention) ;
 SP : Enseignements spécifiques à la spécialité IEDDT.
 En gras : Code UE (unité d'enseignement) ; en gras italiques : code ECUE (élément constitutif d'unité d'enseignement)

NB : en M1, les UE de TCT constituent 50 % des enseignements ; pour IEDDT, l'ensemble des cours mutualisés avec d'autres spécialités s'élève à 33 % ; l'horaire effectif devant étudiant s'établit à 264 h.

Enseignements de la spécialité :

Ingénierie Environnementale et développement Durable des Territoires (IEDDT)

Deuxième année

Master 2 – Semestre 1						
Mention : Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement (TSAD)						
Spécialité : Ingénierie Environnementale et Développement Durable des Territoires - IEDDT						
Nature/Code UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS = coefficients	Nombre d'heures			Durée totale HETD
			CM	TD	TP	
UE1 TCT V31TSE1	Approche conceptuelle des sociétés, de leurs aménagements, mise en évidence des stratégies et des acteurs	3	24			36
UE2 TCT V32TSE1	Maîtrise des outils CAO en sciences humaines	3		24		24
UE1 SP V33TSE1	Le cadre institutionnel, socio-économique et juridique des politiques environnementales	4		48		48
UE2 SP V34TSE1	Le montage opérationnel et financier des projets environnementaux	4		48		48
UE3 SP V35TSE1	Projets environnementaux, études de cas : milieux d'eau douce, espaces ruraux, environnement urbain, entreprises et infrastructures	8		96		96
UE4 SP V36TSE1	Management opérationnel et financier de projets environnementaux (études de cas) et emploi	8		96		96
TOTAL (horaire effectif devant étudiant : 336 heures)		30	24	312		348

Master 2 – Semestre 2						
Mention : Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement (TSAD)						
Spécialité : Ingénierie Environnementale et Développement Durable des Territoires - IEDDT						
Nature/Code UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS = coefficients	Nombre d'heures			Durée totale HETD
			CM	TD	TP	
UE5 SP V41TSE1	Stage pro encadré en entreprise (20 à 24 semaines)	30				
TOTAL		30				

TCT : Enseignements de tronc commun total (commun aux dix spécialités de la mention) ;
 SP : Enseignements spécifiques à la spécialité IEDDT.

En gras : Code UE (unité d'enseignement)

5. Modalités d'admission

• En M1

Pour l'accès en M1 de plein droit, il faut être titulaire d'une licence en géographie ou aménagement, géographie parcours environnement, sciences politiques.

1) Cas des étudiants de l'Université Paul Valéry ayants les diplômes requis : Réinscription en ligne obligatoire à partir du 1er septembre 2009 :

http://www.univ-montp3.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=79&Itemid=62

2) Cas des étudiants hors Université Paul Valéry ayant les diplômes requis : Les étudiants venant d'une Université autre que l'UM3 (UPV) devront télécharger un dossier, à partir de début mai 2009, sur le site <http://www.univ-montp3.fr/> dans la rubrique « Inscription et admission » - « Admissions à l'UPV » - « Admissions sur Tranfert ».

3) Pour les autres licenciés (Biologie, Economie, AES, autre) l'accès se fait sur la base de l'examen d'un dossier cumulant résultats universitaires et motivations personnelles. Dans ce cas, un dossier de demande d'admission sur validation d'acquis sera à télécharger sur le site <http://www.univ-montp3.fr/> dans la rubrique « Inscription et admission » - « Admissions à l'UPV » - « Admissions sur validation d'acquis ». Dossiers à déposer mi-juin.

Voir aussi : cette rubrique sur le site de l'UFR3 : <http://ufr3.univ-montp3.fr/>

Contact administratif : MONTES-LARA Andréa tél. 04.67.14.21.92, andrea.montes-lara@univ-montp3.fr

4) Cas des titulaires d'une licence professionnelle. La licence professionnelle n'est pas destinée à une poursuite d'études, c'est une formation qualifiante pour l'emploi. Elle répond aux engagements européens qui prévoient un cursus licence adapté aux exigences du marché du travail en Europe. Seules seront prises en compte les candidatures justifiant d'une expérience professionnelle minimum de 12 mois et justifiant de la nécessité d'une reprise d'étude en Master. Dans ce cas seulement, se référer au point 3.

• En M2 (sélection sur dossier et audition)

- Diplômes requis (dans tous les cas la qualité des stages et du mémoire sera déterminante, un bac sciences ou un diplôme sciences dans le cursus est un plus)
 - M1 I.E.D.D.T. (UM3)
 - M1 ou maîtrise de Géographie et Géographie parcours Environnement
 - M1 ou maîtrise d'Aménagement ; M1 Sciences politiques
 - MST ou IUP sur le thème de l'environnement ou du patrimoine naturel
 - M1 ou maîtrise Biologie des Populations et des Ecosystèmes
 - Diplômes de niveau équivalent à ceux cités ci-dessus
- Effectifs : 22 au total : en formation initiale : 17 minimum ; en formation continue : 05 maximum.
- Disciplines pré-requises (2 sur 4 de préférence) :
 - 1) Géographie – Environnement – Aménagement
 - 2) Ecologie appliquée à la gestion des milieux et de l'espace
 - 3) Notions de droit public, droit de l'aménagement, droit de l'environnement
 - 4) Notions d'administration et de finances des collectivités, de conduite de projet, de développement local.
- Procédures d'admission
 - 1) Pour les étudiants issus d'un M1 ou d'une maîtrise professionnalisée l'admission sera prononcée :
 - sur dossier, présentant en particulier un mémoire de Master 1 (ou maîtrise) dont la thématique générale s'intègre dans celle du M2 et dont le niveau justifie la poursuite d'études en troisième cycle ;
 - et après un entretien dont l'objet est notamment de préciser le projet professionnel spécifique pour l'année de M2.
 - 2) Pour les étudiants titulaires d'un M1, d'une maîtrise en sciences humaines, sciences de la vie, ou autres diplômes équivalents l'admission sera prononcée :
 - selon les mêmes dispositions ;
 - avec vérification des pré-requis et validation du projet professionnel.
 - 3) Pour les étudiants en formation continue après validation des acquis, vérification des pré-requis et entretien.

Dans tous les cas le jury de sélection portera son attention non seulement sur la qualité du cursus, les motivations et le projet professionnel, mais aussi sur les aptitudes des candidats au travail personnel intensif et au travail collectif.

La session de sélection principale a lieu fin juin ou début juillet. Une deuxième sélection est organisée fin août (à partir de la liste complémentaire).

Le dossier de candidature du M2 est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://joel.andre.free.fr/master-ieddt>

Vous pouvez également demander ce dossier par courrier en joignant une enveloppe (format A4) timbrée à 1,35 € et libellée à votre adresse ou le retirer sur place.

Master I.E.D.D.T.
Secrétariat du Département de Biologie - Ecologie - Environnement
Université Montpellier III
Bâtiment Jean-Henri Fabre – Bureau 03
route de Mende – F-34199 MONTPELLIER cedex 5

Tél. : +33(0)4 67 14 23 12 – Fax : +33(0)4 67 14 24 59

Messagerie : martine.feugray@univ-montp3.fr

☞ Site internet : <http://joel.andre.free.fr/master-ieddt>

Envoi du dossier de candidature pour le M2, **uniquement** au secrétariat
du Département de Département de Biologie-Ecologie-Environnement
Date limite : **Samedi 19 juin 2010 en chronopost**

Auditions les lundi 05 et mardi 06 juillet 2010

6. Formation continue

Pour toute information complémentaires et pour l'établissement du dossier de formation continue (CIF, Congé formation professionnelle, plan de formation...), s'adresser à : SUFCO (Service Universitaire de Formation Continue) - Tél. : 04 67 14 55 55 - E-mail : laurent.brandon@univ-montp3.fr

Une fiche statut sera à remplir obligatoirement par les candidats salariés ou demandeurs d'emploi.

Une attention particulière est portée à toute demande en formation continue (SUFCO).

Sous réserve d'approbation, la Région Languedoc-Roussillon accorde un soutien financier à l'organisme SUFCO – Université Montpellier 3 pour la mise en oeuvre de cette action de formation. Cette mesure concerne **uniquement** un nombre limité de demandeurs d'emploi.



7. Validation d'acquis professionnels ou de l'expérience

Les candidats non titulaires du diplôme exigé peuvent prétendre à une validation des acquis professionnels ou à une validation des acquis de l'expérience. Ils doivent consulter les services du SUFCO (Service Universitaire de Formation Continue) - Tél. : 04 67 14 55 73 - E-mail : laurent.brandon@univ-montp3.fr

8. Diplômes étrangers

Pour les recrutements à l'échelle internationale, les demandes sont traitées au cas par cas en fonction de la formation initiale et éventuellement du parcours professionnel du candidat.

Attention : Les candidats étrangers ou titulaires d'un diplôme étranger doivent s'adresser dans le courant du 1^{er} semestre de l'année civile :

Pour une admission :

ETUDIANTS EUROPEENS : Ils doivent consulter le site de "l'International" de l'Université Paul Valéry :

<http://www.univ-montp3.fr/ri/index.php?part=venir-ind-m2>

ETUDIANTS ETRANGERS : Ils doivent consulter le site de "l'International" de l'Université Paul Valéry :

<http://www.univ-montp3.fr/ri/index.php?part=venir-ind> et

<http://www.univ-montp3.fr/ri/index.php?part=venir-ind-m2>

Une date limite est fixée par chacun des services concernés pour le dépôt de demande d'admission et doit impérativement être respectée. La maîtrise de la langue française est obligatoire.